

AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que PEFC SUD, notifiée pour la région par PEFC France sous le numéro PEFC/10-21-15, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC.

Cette autorisation de droit d'usage de la marque porte sur une utilisation sur et en dehors du produit au titre de la catégorie B d'utilisateur de la marque.

Ainsi, PEFC SUD a le plaisir de vous faire savoir que

Groupement forestier DE CONCHES

*chez Monsieur de Lagausie Michel
CONCHES
48240 SAINT FREZAL DE VENTALON*

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant :

10-21-15/193

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément au paragraphe 3 des Règles d'utilisation de la marque PEFC par un propriétaire forestier. En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du droit d'usage de la marque PEFC. Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable jusqu'au 12/04/2015 sous réserve du maintien de votre Confirmation d'adhésion à la certification forestière.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de PEFC SUD



Licence